GUIPAVAS.BZH

BREST MÉTROPOLE

Tri des déchets : du changement pour les professionnels

Publié le 08 mars 2021

Depuis le 1er juillet 2020, le tri des emballages a été élargi pour les habitants de Brest métropole. Films plastiques, pots de yaourt, capsules de café, barquettes en polystyrène, etc. peuvent désormais être ajoutés dans les bacs à couvercle jaune.

Pour étendre ses capacités de tri, le centre TriGlaz, vers lequel est envoyé le contenu des bacs poubelles et conteneurs collectifs dédiés aux emballages et papiers (code couleur jaune) a bénéficier d'importants travaux d'amélioration.

Qu'en est-il pour les professionnels ?

Après avoir observé le bon déroulement de l'extension des capacités de tris, Brest métropole peut dorénavant assurer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des professionnels, au même titre que pour les déchets ménagers des particuliers. Ils sont d'ailleurs collectés et traités en même temps, dans les mêmes conditions, au centre de tri TriGlaz à Plouédern.

Les déchets assimilés

Ces catégories de déchets peuvent être gérées par Brest métropole :

- **Ordures ménagères** : balayures, films de palette, essuie-tout, lingettes et masques jetables, déchets hygiéniques, etc.
- **Déchets alimentaires, biodéchets** (moins de 10 tonnes par an pour les professionnels)
- **Déchets à trier** : papiers (non broyés), emballages en carton (d'1 mètre maximum), emballages en plastique (contenants de 5 litres maximum), canettes, boîtes de conserves, bidons d'huiles métalliques vides (25 litres maximum), etc.

Les déchets non assimilés

- Déchets verts
- Déchets alimentaires dont la quantité excède 10 tonnes par an;
- Déchets inertes : pierre, tuile, ardoise, béton, ciment, bitume, terre cuite, vitrage...
- Déchets non dangereux : huiles alimentaires, bâches en plastique, palettes

- Déchets spécifiques : colle, enduits, vernis, peinture, laques, résine, diluant et solvant
- D3E : déchets électriques et électroniques
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Ce type de déchets n'est pas assimilé aux déchets ménagers. Contactez un collecteur ou une déchèterie privés.

Pour aider les professionnels, Brest métropole propose un **mémo tri des professionnels**.

Une question ? Contactez les équipes du service déchets de Brest métropole : **collecte-professionnels@brest-metropole.fr** ou 02.98.33.50.50

Médiathèque Awena : vive l'autoformation !

Internet : face aux risques, que faire ?

RETOUR À LA LISTE